



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents	Philippe Beghin, <i>Président</i> ; Pierre Kompany, <i>Bourgmestre</i> ; Jean Paul Van Laethem, Grégory Rase, Marina Dehing, Sabrina Baraka, Quentin Paelinck, Magali Cornelissen, <i>Echevin(e)s</i> ; Maurizio Petrini, Karima Souiss, Marc Delvaux, Lionel Van Damme, Marie Fontaine, Calvin Soiresse, Khadija El Mahyaoui, Karl Vanlouwe, Lara Thommes, Mimi Crahaij, Ivan Ficher, Abderrahim Cherké, Serge Janssen, Youssra Sellassi, Philippe Van Kerk, Bruno Kestemont, <i>Conseillers communaux</i> ; Caroline Van de Walle, <i>Secrétaire Communal</i> .
Excusés	Stéphane Obeid, <i>Echevin(e)</i> ; Chantal De Saeger, Erik Van Den Berghe, <i>Conseillers communaux</i> .

Séance du 29.10.20

#Objet : Règlement de travail Annexe 1 : horaire 6§2 horaire du personnel de la Bibliothèque néerlandophone#

Séance publique

Ressources Humaines

LE CONSEIL,

Le personnel de la bibliothèque de langue néerlandaise se compose d'un bibliothécaire (1,0 ETP) et d'un bibliothécaire adjoint (0,5 ETP) ;

Compte tenu du décret du Gouvernement flamand du 6 juillet 2012 et des modifications ultérieures, concernant la Politique culturelle locale et plus particulièrement l'article 9 § 5 qui stipule que la bibliothèque publique doit garantir un service public optimal à des heures conviviales ;

Les heures d'ouverture au public de la bibliothèque néerlandophone ayant été modifiées ;

Depuis le 27 mai 2020, les heures d'ouverture suivantes sont appliquées : mercredi (13h00-18h00), vendredi (13h00-17h00) et samedi (10h00-13h00) - soit un total de 12 heures d'ouverture ;

Comme d'autres activités (par exemple, le prêt sur rendez-vous, la livraison de livres à domicile, les visites de classe, ...) peuvent également avoir lieu en dehors des heures d'ouverture ;

En raison de la période de fermeture (du 14 mars au 7 avril 2020), de l'ouverture d'un point de collecte temporaire le 8 avril 2020, de la réouverture partielle de la bibliothèque néerlandophone depuis le 27 mai 2020, ainsi que d'autres ajustements (par exemple, le prêt sur rendez-vous, la livraison à domicile, la collecte de colis de livres dans les écoles, le télétravail, ...), le personnel de la bibliothèque a été contraint d'adapter temporairement ses horaires à l'évolution de la situation ;

Comme il est proposé de maintenir les heures d'ouverture modifiées pour le public, c'est-à-dire mercredi (13h00-18h00), vendredi (13h00-17h00) et samedi (10h00-13h00) ;

Compte tenu de la nouvelle situation, il est nécessaire d'adapter les horaires fixes du personnel ;

Les nouveaux horaires prévoient une rotation pour les permanences du samedi (en moyenne 2 permanences du samedi par mois) ;

Vu le protocole du Comité particulier de négociation du 11.09.2020 ;

DÉCIDE :

De modifier l'horaire de la bibliothèque de langue néerlandaise (point 6§2 de l'annexe I du règlement de travail)

Le Conseil approuve le point.
24 votants : 24 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Caroline Van de Walle

Le Président,
(s) Philippe Beghin

POUR EXTRAIT CONFORME
Ganshoren, le 30 octobre 2020

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Caroline Van de Walle

Pierre Kompany